AFDET
Association française pour le développement de l'enseignement technique
Reconnue d'utilité publique - O.N.G. auprès des Nations Unies

LETTRE D'INFORMATION

Nouvelle série n°18 **Octobre 2015**

La réunion des Présidents de sections départementales et régionales a été l'occasion d'inciter les sections à faire un effort particulier pour fidéliser les adhérents des années antérieures et trouver de nouvelles personnes physiques ou morales intéressées aux nombreuses questions de la formation professionnelle initiale et continue. Il n'est pas possible que nous perdions encore une cinquantaine d'adhérents en 2015. À un moment où l'on parle plus que jamais de la formation professionnelle, de la certification, de la formation des enseignants des lycées technologiques et professionnels, de l'apprentissage public ou privé et où l'AFDET appelle ses sections à réfléchir sur tous les problèmes que ces mutations entraînent afin d'envoyer aux instances décisionnelles des préconisations qui soient l'émanation du terrain, il faut élargir le vivier de ceux et celles qui peuvent soutenir l'AFDET dans son action quotidienne pour une formation professionnelle initiale et continue de qualité. Les bureaux des sections territoriales sont appelés à faire le point sur cette question des adhésions et à se répartir le travail pour aller au-devant de nouveaux adhérents, personnes physiques ou personnes morales, notamment des entreprises, des établissements de formation, mais aussi inciter les adhérents 2014 qui n'ont pas renouvelé leur cotisation à le faire le plus tôt possible.

À plusieurs reprises Roger Mongereau, Président de l'AFDET a incité les sections à se préparer à la réforme des Régions mise en place au 1er janvier 2016 et à installer des structures régionales qui constitueront l'interlocuteur privilégié des Conseils régionaux et des rectorats. Il est important que l'AFDET se fasse entendre à ce niveau-là et parle et agisse d'une seule voix. Alain Rousset, Président de l'Association des Régions de France et Roger Mongereau, Président de l'AFDET ont signé une convention de partenariat pour mettre en commun et faire fructifier les actions qu'elles mènent pour le développement de la formation professionnelle tout au long de la vie.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

L'AFDET sera présente au Salon de l'Éducation

L'AFDET, en partenariat avec l'APROTECT, association des chefs de travaux de lycée, organise une table ronde qui aura lieu le jeudi 20 novembre 2015 de 10 h 30 à 13 h 00 au Salon de l'Éducation, dans le cadre d'Éducatec/Éducatice. Le thème retenu est **« Les métiers changent. Le numérique transforme-t-il les métiers ? Quel impact sur les compétences ? ».** Les intervenants présenteront des situations de travail qui ont été profondément modifiées par la révolution numérique et qui nécessitent une évolution des compétences professionnelles attendues.

L'AFDET fait le point sur les campus des métiers et des qualifications

Le 13 octobre 2015, l'AFDET, en partenariat avec AGEFA PME a réuni 75 participants pour une rencontre sur les campus des métiers et des qualifications. En introduction, Daniel Bloch, Recteur honoraire et Président de la Commission de labellisation des campus, a présenté la problématique des campus. Il a rappelé la genèse de leur création par la loi de Refondation de l'école de juillet 2013 et par le décret portant création du label en septembre 2014. Plusieurs appels à projet ont été lancés d'abord par la DGESCO, puis par la DGESCO et la DGESIP en février 2015. Les campus sont issus des lycées des métiers créés en 2001 et dont le cahier des charges est national mais dont la labellisation est académique. Les campus ont une labellisation interministérielle sur une proposition conjointe du Recteur et du Président de Région. Ils sont une source de progrès pour le système éducatif pour autant qu'ils confirment leur capacité à contribuer de façon significative à la réduction des sorties sans qualification, à l'élévation du niveau de qualification, à l'accès à l'emploi et au maintien en situation d'emploi, à la démocratisation de l'accès aux plus hauts niveaux de qualification et à la réduction des inégalités entre les territoires. Afin de mieux répondre aux exigences du cahier des charges, Daniel Bloch a présenté un certain nombre de propositions émanant du Conseil national Éducation-Entreprise et du groupe d'experts qui suit les campus : améliorer la gouvernance locale des campus, renforcer le pilotage académique et national, développer l'identité « campus », faire des campus des outils de développement de l'enseignement technologique et professionnel, densifier les relations avec l'enseignement supérieur et la recherche, privilégier les relations entre les campus et les Éspés. Pour Daniel Bloch, il ne s'agit pas de construire de rares centres d'excellence pour l'enseignement technique, isolés de leur contexte et de fait d'importance marginale mais d'en faire « les vaisseaux amiral » d'un dispositif irriguant la totalité du tissu de la formation professionnelle ». Au-delà de l'objectif qualitatif, il faut chercher l'objectif du nombre et de la diversité sur chaque territoire académique ou régional.

Dans une première partie les acteurs des campus des métiers et des qualifications ont témoigné des attentes initiales des partenaires et des décideurs et de la façon dont se sont organisés le pilotage, le fonctionnement et les synergies. Il est apparu que des structures de coopération avaient pu exister avant même la création du campus. Selon les campus, la Région ou/et le Rectorat ont accompagné la mise en place du campus. Les intervenants ont estimé qu'il n'était pas toujours simple de définir le périmètre du campus.

Dans une deuxième partie, à la lumière des deux années de fonctionnement des campus présents, les intervenants se sont interrogés sur les perspectives, sur les conséquences à attendre pour le système de formation, pour l'économie, pour le développement local. Ils ont listé six leviers qui doivent favoriser le développement des campus : l'engagement de l'Éducation nationale, du Conseil régional, de l'enseignement supérieur, de la Direccte, des partenaires économiques réunis dans une vision collective du projet ; une information concrète sur la réalité du campus en cohérence avec les visions prospectives de la Région; un coordonnateur et un animateur pédagogique ; un carnet d'adresses de personnalités qualifiées correspondant à la filière ; une gouvernance structurée ; une communication adaptée aux cibles. Ils ont également signalé six freins qui peuvent ralentir le développement du campus : l'insuffisance de mobilisation de tous les acteurs ; le manque de visibilité de ce qu'apporte le campus ; l'éloignement géographique ; l'insuffisance de ressources financières pérennes ; le changement de chefs d'établissement. Tous les intervenants ont insisté sur l'importance des relations entre les acteurs de terrain et sur la mise en place d'un nouveau management pédagogique pour faciliter le parcours des apprenants et l'intégration des entreprises.

Dans une troisième partie, de nouveaux intervenants ont tracé les perspectives à attendre de ce nouveau concept et ont insisté sur l'importance du facteur « valeur ajoutée ».

Quelle amélioration pour le système de formation, pour l'économie locale à la lumière de deux années de fonctionnement ? Les acteurs des campus ont cherché à réunir des complémentarités permettant d'offrir un parcours de formation du CAP à bac+8. Le développement de l'offre de formation est une variable d'attractivité du territoire pour des entreprises extérieures qui peuvent être incitées à s'installer, notamment des petites et moyennes entreprises. En conclusion, il a été affirmé qu'il fallait dépasser l'intelligence individuelle au profit de l'intelligence collective et l'esprit de concurrence entre établissements de formation au profit de la complémentarité sur un territoire face aux enjeux de formation. Les campus sont une réponse collective à la formation des jeunes mais aussi une réponse aux besoins des entreprises en formation initiale et continue.

L'AFDET continuera à rester attentive au développement des campus et à examiner les retombées sur les territoires pour l'accueil des jeunes, leur formation et leur insertion professionnelle. Les sections qui, dans leur périmètre, ont connaissance de ces campus, peuvent rencontrer leurs responsables et faire remonter les informations recueillies au niveau national.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

La reconnaissance des diplômes dans les classifications de branches

Le Céreq publie une note sur la reconnaissance des diplômes dans les classifications de branches. Il s'appuie sur une étude portant sur un périmètre de 160 branches professionnelles représentant 13 millions de salariés couverts par une convention collective. À la lecture de ces documents, la référence aux diplômes reste toujours aussi présente dans le classement des emplois des branches professionnelles. Parallèlement la place des certifications de branches s'accroît. Aujourd'hui les diplômes professionnels ne sont plus qu'une composante des certifications recensées à côté des titres à finalité professionnelle et des certificats de qualifications professionnelles. Dans les 120 grilles de classification étudiées, trois sur quatre citent au moins un diplôme. Le CAP reste le diplôme le plus cité, devant le BEP et le BTS. Plus d'un tiers des grilles font aussi ou exclusivement référence aux niveaux de l'Éducation nationale. Les partenaires sociaux se réfèrent alors à une durée de formation et à un niveau de connaissance. Les seuils d'accueil pour diplômés restent plutôt l'apanage de grandes branches industrielles comme la métallurgie, la chimie, le pétrole, le BTP… Certaines grilles privilégient la logique « compétence » et de ce fait relativisent la référence au diplôme. Le diplôme tend à se réduire à un marqueur d'un niveau général de connaissances. La prise en compte des CQP marque une évolution majeure. Ils sont construits comme les marches successives d'un parcours de progression permettant de passer d'un niveau d'emploi à un autre. Les CQP s'inscrivent aujourd'hui dans un rapport de complémentarité avec les diplômes de l'Éducation nationale. Mais alors que la reconnaissance de ces derniers ne s'opère qu'au moment de l'accès au premier emploi, celle des CQP se produit aussi tout au long de la carrière des salariés en poste.

Sources : Bref du Céreq n° 339 d'octobre 2015

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Bilan de 12 ans de formation continue à l'université

Le nombre d'inscrits en formation continue dans les universités a augmenté de 21% entre 2001 et 2012. Les salariés représentent 45% des stagiaires, 32% sont des particuliers. La

part des demandeurs d'emploi est de 13%., celle des actifs non-salariés est de 10%. Le nombre d'heures dispensées est aussi en augmentation et passe de 32 à 35 millions, soit une hausse de 8% par rapport à 2001. Cependant la durée des stages est plus courte, passant de 127 heures à 117. Cette baisse particulièrement sensible pour les salariés peut être imputable à la mise en place du droit individuel à la formation dans le secteur privé qui alloue à chaque salarié un droit à la formation de 20 heures par an cumulable sur six ans. L'enseignement à distance commence à se développer. Il a généré 9,7 millions d'euros et 16 000 stagiaires en ont profité en 2012.

Entre 2001 et 2012, les recettes de la formation continue à l'université sont passées de 165 à 232 millions d'euros. Les fonds privés augmentent de 62%, en revanche les fonds publics baissent de 22%. L'apport des individuels payants et la contribution des stagiaires qui n'ont pas de prise en charge totale de la formation augmente de 38%. La part des stagiaires inscrits à un diplôme national passe de 29% en 2001 à 38% en 2012 alors que la part des formations aboutissant à un diplôme universitaire (formations certifiantes) est passée de 39% à 19%. 34% de ces diplômes nationaux sont de niveau I, 45% de niveau II, 9% de niveau III et 13% de niveau IV. Le succès de la licence professionnelle délivrée principalement par les IUT explique cette croissance du niveau II. Les trois filières de formation dans lesquelles sont délivrées le plus de diplômes en formation continue sont Sciences économie-gestion, Sciences humaines et sociales, Sciences et technologie.

Sources : Note d'information du MEN n°30 de septembre 2015

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Signature d'une convention entre l'État et l'ARF pour la lutte contre le décrochage scolaire

Le code de l'éducation, modifié par la loi du 5 mars 2014 - art. 22, confie aux régions au 1er janvier 2015, la coordination et la mise en œuvre des actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme ou qualification. Le protocole, signé entre l'ARF et les ministères concernés vise la coordination des actions de lutte contre le décrochage scolaire. Il prend appui sur l'accord-cadre signé le 28 novembre 2014 portant sur la généralisation du service public régional de l'orientation (SPRO) et sur la prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle conclu entre l'État et l'ARF. L'État et les Régions ont donc décidé d'agir de concert pour prévenir le décrochage et faciliter le retour à l'école ou à l'emploi des jeunes ayant déjà décroché. L'ARF et les ministres de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ont signé une convention le 29 juillet 2015. Les signataires ont décidé d'agir de concert pour prévenir le décrochage et faciliter le retour à l'école ou à l'emploi des jeunes ayant déjà décroché. L'ambition est de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017. La convention État-Régions vise à renforcer les Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), qui permettent de coordonner l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la recherche de solutions personnalisées pour les jeunes de plus de 16 ans ayant quitté le système de formation initiale sans diplôme. Elle prévoit que les autorités compétentes au plan régional s'accorderont sur la définition de la future carte des plates-formes pour leur territoire, sur la désignation des responsables des plates-formes, sur un objectif quantitatif et qualitatif en termes de prise en charge et de solutions apportées aux jeunes, sur les ressources dédiées au fonctionnement des PSAD, en cohérence avec les fonds européens qui pourraient être mobilisés, sur un dispositif de suivi et d'évaluation commun, sur des modalités de pilotage et

d'articulation avec les acteurs concernés. Il est prévu que la Région coordonne les actions de prise en charge des jeunes à travers un travail en commun renforcé entre État et collectivités ainsi qu'entre tous les acteurs concernés du territoire, en particulier ceux de l'Éducation nationale et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le protocole sera décliné par des conventions régionales à signer entre les Conseils régionaux et les rectorats.

Sources : Site de l'ARF.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Un nouveau site pour passer quelques mois ou une année à l'étranger

Le gouvernement a lancé le 8 octobre 2015 un portail pour informer les jeunes de tous les dispositifs de mobilité internationale. Le site decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr a été créé pour faciliter les démarches des 18-30 ans. Il permet de trouver un stage, faire du bénévolat ou encore trouver en emploi à l'étranger? Lancé par Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ce site est un nouveau portail pour aider les jeunes à affiner leur projet, trouver les financements, et organiser leur départ à l'étranger. Le moteur de recherche permet de rentrer ses critères (âge, région d'origine, pays d'arrivée, projet envisagé), ainsi que son profil (élève, étudiant, apprenti, chercheur d'emploi) ; puis la personne peut choisir la destination où elle veut partir, la formule qu'elle cherche (études, formation, stage, mission professionnelle, volontariat...), la durée (de moins de 15 jours à plus de 12 mois). Ensuite, en fonction des besoins exprimés, le site la met en relation avec tous les organismes de mobilité internationale dont l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), ou encore Erasmus+. Environ 100 000 jeunes français partent en mobilité chaque année, c'est beaucoup mais nous voudrions faire mieux", a déclaré Patrick Kanner. Car si 20% des jeunes qui ont au moins le bac ont cette chance, seulement 14% des 18-30 ans et 4% des jeunes peu diplômés peuvent bouger. Si le chiffre de 100 000 jeunes est important, il cache aussi de lourdes inégalités. Alors que 20% des jeunes bacheliers ou diplômés du supérieur ont vécu une telle expérience dans les cinq dernières années, seuls 4% des peu diplômés y ont eu accès. Or une expérience à l'étranger peut s'avérer décisive dans le parcours des jeunes. Deux tiers des français jugent d'ailleurs nécessaire cette expérience. Un des freins à la mobilité réside dans le manque de lisibilité de l'information sur les opportunités de séjours et sur l'accompagnement possible ; une centaine de sites existent sur internet. Le portail « découvrir le monde » est une ouverture sur tous les programmes existants.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Les résultats de l'équipe de France aux Worldskills 2015 au Brésil

WorldSkills 2015 était accueilli cet été au Brésil. Les meilleurs jeunes professionnels du monde entier ont été consacrés devant plus de 8500 spectateurs. 1192 participants représentaient 59 nations. L'Équipe de France des Métiers était composée de 45 filles et garçons âgés de 18 à 22 ans, Michel Guisembert, Président de WorldSkills France, se réjouit du résultat français : « Avec 9 médailles (2 d'or, 4 d'argent et 3 de bronze), ainsi que 18 médaillons d'excellence, la France améliore son palmarès de 2013 à Leipzig d'une médaille et de deux médaillons d'excellence. Au total, 27 métiers sur les 40 dans lesquels nous concourions ont été récompensés, soit presque les trois quarts. La sélection et la préparation de nos jeunes candidats sont, dans la plupart des métiers que nous présentons, totalement en

phase avec les exigences du concours international. Ce qui nous reste maintenant à faire est de soutenir les métiers dans lesquels notre marge de progression reste importante ».

Le Président de la République, François Hollande**,** a reçu mardi 13 octobre 2015, les 45 membres de l'Équipe de France des Métiers à l'Élysée. Le Chef de l'État, accompagné de Myriam El Khomri (Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social), de Patrick Kanner (Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports) et de Martine Pinville (Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie Sociale et Solidaire), a tenu à honorer l'engagement et la performance de ces 45 ~~jeunes~~ filles et garçons qui ont fièrement défendu les savoir-faire français. Le Chef de l'État a salué, au-delà des résultats, la qualité des parcours, les efforts fournis et les talents déployés par ces jeunes professionnels.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Des étudiants plutôt optimistes sur leur avenir

Un « Sondage mediarh.com - OpinionWay » réalisé du 18 au 25 septembre 2015 auprès d'un échantillon représentatif de 803 étudiants selon la méthode des quotas rend compte de l'état d'esprit des étudiants par rapport à leur avenir professionnel. Malgré un contexte économique difficile, 75% des étudiants interrogés sont optimistes quant à leur chance de trouver un emploi à l'issue de leurs études. Toutefois, tous ne partagent pas le même niveau d'optimisme : les plus diplômés et les étudiants en filière scientifique et économique sont de loin les plus optimistes tandis que les moins diplômés et les étudiants en filière littéraire ou marketing apparaissent plus pessimistes. Les deux-tiers d'entre eux (69%) estiment que leur formation actuelle est particulièrement valorisée sur le marché de l'emploi, et ce plus que le diplôme en lui-même. Cependant seuls 55% d'entre eux estiment que leur diplôme les protège du chômage. Là aussi les plus diplômés et les étudiants des filières scientifiques et économiques sont les plus confiants envers leurs études et leur diplôme. L'expérience en entreprise acquise pendant les stages, la personnalité et la motivation sont la clé de l'emploi pour ces étudiants. .

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Rédacteur : **Claude HUI**

Roger MONGEREAU

Président de l'AFDET